



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

infos-Tri

20

n°13

Lettre d'information du Syndicat TRI-OR AVRIL 2005

édito



Je vais commencer cet édito par une bonne nouvelle : en 2005, pour la deuxième année consécutive, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères resteront inchangés.

Dans ce numéro de la lettre *infos-tri*, vous trouverez le budget 2005 et quelques chiffres de l'année 2004 liés à l'exploitation.

Pour notre Syndicat, l'année 2004 a été marquée, entre autre, par un très gros travail sur les assurances. C'est environ 120 000 € qui ont été économisés dans notre budget 2005.

Le budget de fonctionnement voté par le Comité Syndical, à hauteur de 9 064 749 €, comprend essentiellement les charges de collecte et de traitement (85,54% du montant total du budget de fonctionnement) soit 7 402 182 €.

En 2004, les ventes de produits recyclés ont généré des recettes de l'ordre de 240 000 €, ce qui a engendré une participation d'Eco-Emballages de 587 567 €, **continuer, améliorer le tri au quotidien, sensibiliser son voisin, ses collègues de travail etc., toutes ces actions ont un résultat direct sur l'amélioration de ces ventes et sur les participations d'Eco-Emballages.**

Le taux d'erreur de tri se situe aux alentours de 26%. Gageons que nous pouvons faire beaucoup mieux en 2005. Pourquoi ne pas obtenir 20% ?

De plus, le recyclage économise nos matières premières. Cela ne vaut-t-il pas un simple petit geste journalier : **mettre dans le bon bac ?**

Nous n'avons jamais prétendu que le tri diminuerait la charge de la collecte et du traitement, mais je peux dire que sans le tri de nos déchets ménagers, ce service coûterait plus cher encore (même coût de collecte sans recette).

Mon souhait est en effet d'être entendu sur l'impératif incontournable du tri, convaincu que je suis que les générations futures en tireront le plus grand profit environnemental et économique (ce qui n'est pas forcément incompatible).

Je vous remercie pour votre aide.

Hervé WINDELS

Vice-Président chargé des finances

Sommaire

Finances

Consignes de tri

Manifestations

Site Internet

Vous n'avez pas de bacs de tri ?
Vous venez d'emménager ?
Appellez la secrétaire

et
les conseillers de tri

au
01 34 70 05 60


ou
connectez-vous sur
www.tri-or.fr

les finances du syndicat TRI-OR


Si le mois de septembre est celui de la tombée des feuilles mortes, le mois de mars, dans les collectivités territoriales, est celui du vote des budgets de l'année en cours (recettes et dépenses prévisibles en 2005) et des comptes administratifs de l'année précédente (l'état des recettes et dépenses réalisées en 2004).

C'est en tout état de cause ce qu'ont fait les délégués de chacune de vos communes le 8 mars dernier. Nous avons le plaisir de publier le résultat de ce travail. Nous vous présentons ci-dessous les chiffres caractéristiques de cette comparaison entre les années 2004 (réalisations) et 2005 (prévisions).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN € ET EN %)

	COMPTE ADMINISTRATIF 2004	% 2004	BUDGET 2005	% 2005
DÉPENSES GÉNÉRALES	7 532 944	87,05	7 682 906	84,76
dont				
Collecte	3 099 845	35,82	3 177 341	35,05
Déchetteries, traitement, tri	4 229 992	48,88	4 104 077	45,28
FRAIS DE PERSONNEL	480 269	5,55	498 830	5,50
GESTION COURANTE	20 788	0,24	20 996	0,23
CHARGES FINANCIÈRES	164 258	1,90	147 174	1,62
AUTRES DÉPENSES & AFFECTATIONS	455 690	5,27	714 843	7,89
TOTAL	8 653 949	100	9 064 749	100

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN € ET EN %)

	COMPTE ADMINISTRATIF 2004	% 2004	BUDGET 2005	% 2005
VENTES ET SOUTIENS	880 755	9,51	624 400	6,89
RECETTES GÉNÉRALES	7 307 796	78,87	7 568 542	83,49
dont				
Participation TEOM Communes et Communautés de Communes	7 204 855	77,76	7 533 826	83,11
AUTRES PRODUITS	1 077 496	11,63	871 807	9,62
TOTAL	9 266 047	100	9 064 749	100

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2004 : 612 098 €

les finances du syndicat TRI-OR

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN €)

NATURE	COMPTE ADMINISTRATIF 2004	RESTES À RÉALISER 2004	BUDGET 2005
IMMOBILISATION CORPORELLES	24 432	36 105	121 575
dont			
<i>Études</i>		10 000	20 000
<i>Terrains</i>		22 105	73 575
<i>Matériel bureau et informatique</i>	1 792	2 000	1 000
<i>Mobilier</i>		2 000	2 000
<i>Colonnes PAV, bacs, benes</i>	22 640		25 000
CONSTRUCTION (déchetteries)	8 910		
EMPRUNTS (remboursement de capital)	290 928		305 870
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	240 543		240 544
DÉFICIT ANTÉRIEUR	268 968		165 208
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		36 105	833 197
TOTAL	833 782		869 302

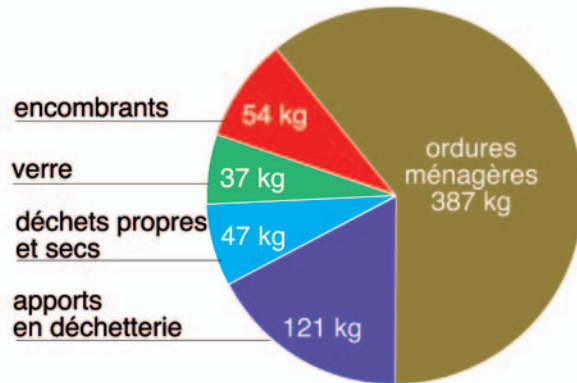
RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN €)

NATURE	COMPTE ADMINISTRATIF 2004	RESTES À RECOUVRER 2004	BUDGET 2005
SUBVENTIONS	35 260		45 000
dont			
<i>Subventions État/ADEME</i>			5 000
<i>Subventions Département</i>			5 000
<i>Subventions Eco-Emballages pour la communication</i>	35 260		35 000
EMPRUNTS			
AUTRES RECETTES	633 314		511 922
dont			
<i>Amortissements</i>	357 786		340 677
<i>FCTVA</i>	6 599		6 037
<i>Affectation résultat N-1</i>	268 968		165 208
REPRISE SOLDE ANTÉRIEUR			312 380
TOTAL	668 574		869 302

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2004 : -165 208 €

TONNAGES PAR HABITANT EN 2004

Les 26 communes et leurs 77 713 habitants ont produit, en 2004, 40 821 tonnes de déchets à collecter soit 526 kg par habitant dont 387 kg d'ordures ménagères, 54 kg d'encombrants (monstres) et seulement 84 kg de déchets triés (verres, bouteilles plastiques, boîtes de conserve, journaux, magazines, cartons et cartonnets) en collectes porte-à-porte et points d'apport volontaire, tonnages auxquels il convient d'ajouter les 121 kg d'apports en déchetteries.



	O.M.	ENCOMBRANTS	VERRE	D.P.S.	DÉCHETTERIE CHAMPAGNE	DÉCHETTERIE VIARMES	TOTAL
TONNAGE GLOBAL EN TONNES	30 136	4 175	2 876	3 672	6 918	2 517	50 494
TONNAGE ANNUEL PAR HABITANT/KG	397	54	37	47	89	32	656

O.M. : ordures ménagères. D.P.S. : déchets propres et secs (bac bleu et points d'apport volontaire).

Je pense également que nous ne devons pas nous voiler la face : demain, après-demain, tous ces services généreront de nouveaux coûts.

Ayant visité récemment une unité de recyclage d'objets tels que les ordinateurs, les petits et gros appareils électroménagers (réfrigérateurs, télévisions, fers à repasser, etc.), nous avons pu constater toute l'utilité, à la fois écologique et économique, de la mise en place future de ces circuits de récupération et de bien d'autres encore (pneus, amiante, etc.).

Seule la maîtrise des coûts sera notre garantie de hausses **raisonnées et raisonnables**.

Des tableaux récapitulatifs tels que ceux qui ont été présentés ci-dessus sont le fruit du travail des acteurs suivants : le personnel administratif du syndicat, les membres de la commission des finances et enfin, les membres (déjà cités) du comité exécutif syndical. Je profite de ces quelques lignes pour les remercier.



BAC BLEU

Déchets concernés

Uniquement les flacons en plastique, briques alimentaires, journaux, magazines, cartons, boîtes de conserve, aérosols, barquettes et canettes métalliques.



Indésirables

Bouteilles d'huile en plastique, sacs plastique, nourriture, déchets mouillés...



BAC VERT

Déchets concernés

Uniquement les bouteilles, bocaux et pots EN VERRE.

Vider les bocaux, enlever les bouchons et coquerettes.



Indésirables

Vitres, miroirs, ampoules électriques, bouchons, capsules métalliques, vaisselle, sacs plastiques...



ENCOMBRANTS

Longueur maximale : 1m50. Poids : soulevable à 1m50 du sol par deux personnes. Branchages fagotés. Cuves de carburants et ballons d'eau chaude vidés de leur contenu et du calcaire.

Indésirables

Déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, etc.). Déchets dangereux (bouteilles de gaz, extincteurs, etc.). Gravats et matériaux issus du bâtiment. Plaques de fibrociment ou tout autre composant comprenant de l'amiante. Pneumatiques. Éléments complets de véhicules (roues, pare-chocs, etc.). Souches et troncs d'arbres. Éléments de ferraille trop épais (rails, bardins, etc.).

ORDURES MÉNAGÈRES



Déchets concernés

Déchets non triés en sacs ou bacs.



Indésirables

Déchets toxiques (médicaments, peintures, piles), déchets pouvant être recyclés (bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, verre).

Tendances

Le compostage des ordures ménagères est une des solutions de traitement les plus respectueuses de l'environnement qui existent actuellement. Le compost produit à l'usine de Champagne-sur-Oise est filtré à plusieurs reprises et ne présente aucun danger de pollution ; actuellement, trop de morceaux de verre nuisent à sa qualité.

2005

TRI-OR se rapproche des communes



27 avril, brocante de Champagne-sur-Oise.

Chaque mois, une commune !

12 mars, carnaval de l'Isle-Adam.



Déchetterie de Champagne-sur-Oise

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le jeudi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9 h à 12 h - 14 h à 17 h
samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 10 h à 15 h

ETE : du 01/03 au 31/10

9 h à 12 h - 14 h à 18 h
samedi : 9 h à 18 h
Dimanche : 10 h à 16 h

Avril 2005

Naissance du site Internet

www.tri-or.fr



Bienvenue sur le site de votre syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Afin de vous accompagner le mieux possible, nous avons voulu mettre à votre disposition, en permanence, un outil qui réponde aux questions que vous vous posez sur le tri. En plus des consignes habituelles, vous pourrez y consulter les lettres *infos-tri*, télécharger le calendrier de ramassage de votre commune, des affichettes pour vos bacs, passer votre commande de bacs, communiquer avec nous par l'intermédiaire d'un formulaire, etc.

*Nous sommes heureux d'accueillir
les communes de
Béthemont-la-forêt et Chauvry.
Elles ont rejoint TRI-OR le 1er janvier 2005.*

Déchetterie de Viarmes (réservée aux particuliers)

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le mardi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
samedi : 9 h 30 à 17 h
Dimanche : 10 h à 15 h

ETE : du 01/03 au 31/10

9 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h
samedi : 9 h 30 à 18 h
Dimanche : 10 h à 16 h